

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax  
MRC de l'Érable  
Province de Québec**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 5 MAI 2020, À 19h15, PAR VOIE VIDÉOCONFÉRENCE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-CLAUDE CHOUINARD, MAIRESSE.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4
Madame Laurence-Andrée Lavigne	conseillère numéro	5
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Assiste également à la séance, par voie vidéoconférence : Julie Paris directrice générale et secrétaire-trésorière.

*Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.*

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion règlement n°62-2020 Décrétant une dépense de 1 180 862\$ et un emprunt de 295 215.00\$ pour des travaux de réfection de la chaussée de la route du 2<sup>e</sup> rang segment 61 sur une longueur approximative de 1.3 kilomètre
3. Dépôt du règlement n°62-2020 Décrétant une dépense de 1 180 862\$ et un emprunt de 295 215.00\$ pour des travaux de réfection de la chaussée de la route du 2<sup>e</sup> rang segment 61 sur une longueur approximative de 1.3 kilomètre
4. Levée de la séance

231-05-20

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 62-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 180 862 \$ ET UN EMPRUNT DE 295 215\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA ROUTE DU 2<sup>E</sup> RANG SEGMENT 61 SUR UNE LONGUEUR APPROXIMATIVE DE 1.3 KILOMÈTRE**

Monsieur Sylvain Laganière conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Monsieur Sylvain Laganière, conseiller explique que le règlement aura pour objet d'autoriser une dépense de 1 180 862\$ et un emprunt de 295 215\$ pour des travaux de réfection sur la route du 2<sup>e</sup> rang.

**DÉPÔT DU RÈGLEMENT 62-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 180 862\$ ET UN EMPRUNT DE 295 215\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA ROUTE DU 2<sup>E</sup> RANG SEGMENT 61 SUR UNE LONGUEUR APPROXIMATIVE DE 1.3 KILOMÈTRE**

Dépôt du projet de règlement décrétant une dépense de 1 180 862\$ et un emprunt de 295 215\$ pour des travaux de réfection de la chaussée de la route du 2<sup>e</sup> rang segment 61 sur une longueur approximative de 1.3 kilomètre. Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, Madame Manon Lambert conseiller dépose en cette séance extraordinaire du 5 mai 2020.

232-05-20

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h18.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

---

Marie-Claude Chouinard  
Mairesse suppléante

---

Julie Paris  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière